



Nombre de membres

Séance du mardi 11 janvier 2022

en exercice: 19

L'an deux mille vingt-deux et le onze janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 05 janvier 2022, s'est réunie sous la présidence de Erick VANONI.

Présents : 15

Sont présents: Erick VANONI, Monique ORAND, Martine VINCENT, Jacques MALOD, Jean Louis PETITDEMANGE, Michel CORREARD, Marielle BARNIER, Patrick BEGOUD, Grégory BONNIOT, Sylvie FAVIER, Philippe GUDIN, Huguette MAILLEFAUD, Florent MARCEL, Colette MOREAU, Frédéric SAUVET

Votants: 19

Représentés: Yolande CHAIX, Jean-Philippe GENIN, Sylvette MARTIN, Bernard RAVET

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Jacques MALOD

Objet: Création d'un emploi permanent adjoint technique 1ère classe - DE 001 2022

Le Maire propose à l'assemblée : La création d'un emploi permanent de régisseur du camping municipal à temps complet à compter du 1^{er} mars 2022 pour assurer les fonctions de gestion, d'entretien et de régie du camping municipal.

A ce titre, cet emploi est ouvert aux fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois d'adjoint technique territorial au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Objet : Accueil d'un chantier Concordia pour création et aménagement d'un chemin patrimonial de randonnée

Le site du col de Côte Chèvre, à partir du village des Nonières ou du Vallon de Combeau (Commune de Châtillon en Diois) représente une richesse importante tant en matière de paysages naturels, de biodiversité et de vestiges de l'activité humaine.

Sur ce site aux multiples facettes, deux éléments retiennent tout particulièrement notre attention :

- une cabane en pierres, actuellement en ruine, témoigne de l'activité des hommes autour de l'élevage et de la fenaison (voir le "un homme un village" de Séverine Baumier, page 71 et suivantes),
- un alambic, installé au début des années 1960, dont l'abri menace de s'effondrer et qui, lui, témoigne de la culture de la lavande, activité qui s'est arrêtée en 1980.

Ces deux éléments, dont l'état actuel pourraient être renforcés, représentent un intérêt patrimonial ; ils apporteraient une halte pour découvrir ce témoignage à valeur éducative le long de ce circuit.

Ce circuit de 10,5 km, sans difficulté particulière, permettrait sur la journée à un public familial de randonneurs de découvrir tous ces éléments autour du Rocher de Combeau, site très remarquable qui fait actuellement l'objet d'un projet de classement par la DREAL.

L'objet de la demande d'un chantier se situe :

- au niveau de la bergerie en pierres que nous appelons la ruine de Côte Chèvre qu'il est urgent de consolider si l'on souhaite conserver ce témoin de l'activité agricole du XIX^e siècle ; suite au travail d'approche réalisé par l'architecte missionné par le Parc Naturel Régional du Vercors, Jacques Félix-Faure, le travail consisterait à stabiliser l'existant et aménager un abri léger ouvert à l'intérieur de la ruine.

- au niveau de l'alambic, chantier moins important, qui consisterait à consolider la cabane et éventuellement à canaliser la source qui était captée autrefois pour alimenter l'alambic dont la distillation des fleurs se faisait "au bain marie",

La commune nouvelle de Châtillon-en-Diois se propose d'accueillir un chantier Concordia qui serait encadré par le Parc Naturel Régional du Vercors.

Le lieu de vie pourrait se situer au village des Nonières, à proximité de la Mairie annexe de Châtillon en Diois, des tentes seraient installées dans un pré communal et la salle des associations permettrait l'accueil de l'intendance.

Le conseil municipal, après délibération, se prononce favorablement à ce projet.

Objet: Convention de mise à disposition d'un terrain communal - DE 002 2022

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune met à disposition de l'association "La boule de l'Edelweiss" un terrain pour la pratique du jeu de la boule lyonnaise

Afin de formaliser la convention de mise à disposition d'un terrain communal lieudit les Chaussières, avec l'association "La boule de l'Edelweiss", il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à signer la convention dont le projet est joint à la présente délibération.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec l'association "La boule de l'Edelweiss".

Objet : Rénovation de la girouette

Le maire représente au conseil municipal le devis de conservation et de restauration du faîtage de l'hôtel de ville. Les travaux s'élèvent à 7 020 € HT. Cette opération ferait l'objet d'un nouveau dossier simplifié auprès de la DRAC assorti d'une subvention de 40 % ou 50%, un complément de financement pourrait être assuré par un mécénat d'entreprise.

Le conseil municipal, après délibération, 16 pour, 3 abstentions, décide d'engager les travaux de restauration de la girouette et autorise le maire à demander les subventions

Objet : Salle Henri Kubnick - chaufferie bois

Le maire présente au conseil municipal une note d'opportunité pour une chaufferie bois en remplacement de la chaudière propane actuelle à la salle Henri Kubnick, réalisée par le cabinet d'étude IMPULSER dont voici la conclusion :

« Après analyse, ce projet remplit les conditions nécessaires pour envisager l'installation d'une chaufferie à bois : pertinence économique, approvisionnement réalisable dans de bonnes conditions, disponibilité locale du combustible envisagé. Le choix entre granulés de bois et plaquettes forestières pourra se faire en considérant que :

La plaquette forestière est un combustible peu transformé et issu des forêts locales, qui permet de soutenir une filière économique sur le territoire. En revanche l'exploitation de la chaufferie est plus exigeante : approvisionnement plus fréquent, suivi de la qualité du combustible, etc. Le granulé est un sous-produit de la première transformation du bois, il est donc moins local (origine région AURA). C'est un combustible normalisé et très dense (approvisionnement moins fréquent, qualité constante).

Les montants de subventions sont calculés sur la base de la subvention du Contrat Chaleur Renouvelable cumulée avec la DETR et les aides départementales disponibles (PCT/DST et bonifications éligibles). Les chiffrages estimatifs devront être confirmés par des devis pour confirmer cette analyse. Si la commune de Châtillon-en-Diois confirme son intérêt pour ce projet, la prochaine étape sera de formaliser une demande de subvention auprès de Constance Le Lay, en charge de l'instruction administrative du Contrat Chaleur Renouvelable »

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité opte pour l'installation d'une chaudière bois à granulés et autorise le maire à rédiger les demande de subventions auprès des financeurs (Département, Etat (DETR), Région...)

Objet: Cession terrains - DE 003 2022

M. le maire expose ce qui suit : M. ROSOFF Jean, propriétaire des parcelles (AE n°505-504-503-502-500-692-653-656-493) du lac lieudit La Touche, propose de céder une bande de ses terrains côté rivière, ce qui permettait à la commune de prolonger le chemin communal jusqu'au pont sur le Bez. En contre partie de cette cession de terrains, le propriétaire demande la mise en place d'une clôture délimitant sa propriété. Cette cession nécessitera l'intervention d'un géomètre.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve la démarche et charge le maire de procéder à l'application de cette délibération.

Objet: Subventions 2022 - DE 004 2022

Le maire présente au conseil municipal les différentes demandes de subventions du Collège du Diois et de l'école de Châtillon-en-Diois pour différents projets ou sorties :

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité, attribue les subventions 2022 suivantes :

- 1- Sorties de ski de fond – Collège du Diois : 320,00 € (8 enfants)
- 2- Atelier autour de la préhistoire - coopérative scolaire RPI Châtillon/Menglon : 450,00 €
- 3- Projet Yoga - coopérative scolaire RPI Châtillon/Menglon : 600,00 €

Divers

Le conseil municipal a validé l'achat de 3 défibrillateurs (1 pour la piscine, 1 pour la salle des fêtes et 1 pour le village des Nonières).

Le conseil municipal a validé l'installation d'un second composteur sur le champ de foire.

Le conseil municipal a donné une autorisation de cueillette sur la parcelle C n° 237 lieudit Combe Régnier à M. VLOT